



☐ Année scolaire 20..... / 20.....

☐ En cours d'année à compter du .....

## DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

☐ ÉCOLE MATERNELLE

☐ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### **Note importante :**

- Les parents ou tuteurs renseignent la demande et la remettent au directeur de l'école de secteur
- Le Directeur de l'école de secteur transmet la demande au maire de la commune de résidence pour **AVIS**
- Le Maire de la commune de résidence transmet la demande au maire de la commune d'accueil pour **DÉCISION**
- Le Maire de la commune d'accueil notifie sa décision à la famille

**M.** ..... N° de téléphone .....  
agissant en qualité de père – tuteur (rayer la mention inutile)

Profession ..... Lieu de travail .....

Domicilié .....

**Mme** ..... N° de téléphone .....  
agissant en qualité de mère – tuteur (rayer la mention inutile)

Profession ..... Lieu de travail .....

Domiciliée.....

**Nom et Prénom de l'élève**.....

Né(e) le..... à..... Garçon ☐ Fille ☐ cochez la case

Domicile au moment de la rentrée scolaire.....

**Ecole fréquentée actuellement**..... Classe suivie.....

**Ecole dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant**.....

### **La famille sollicite une dérogation pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après**

☐ École maternelle du Centre ☐ Ecole élémentaire Jacques Prévert & du Château Besenval  
Classe demandée ..... ☐ Monolingue ☐ Bilingue

☐ Ecole Primaire la Sirène de l'III (maternelle & élémentaire) Classe demandée .....

***Préciser le motif par courrier et joindre toutes pièces justificatives nécessaires (certificat médical, attestation de domicile, attestation de l'employeur si situé à Brunstatt-Didenheim, attestation de l'assistante maternelle etc)***

**A**..... le..... **Signature des parents ou du tuteur**

### **AVIS du directeur de l'école de secteur :**

Date, signature et cachet de l'école

### **AVIS du maire de la commune de résidence :**

Date, signature et cachet de la mairie

### **DECISION du maire de la commune d'accueil :**

Date, signature et cachet de la mairie

**N.B. : La dérogation de secteur, si elle accordée, l'est toujours sous réserve de places disponibles dans l'école demandée.**